

### **L'Autorité belge de la concurrence approuve l'acquisition d'Olympia NV par Koninklijke A-ware Food Group B.V.**

Le 8 août 2022, l'autorité belge de la concurrence (BMA) a approuvé l'acquisition d'Olympia NV ("Olympia") par Koninklijke A-ware Food Group B.V. ("Royal A-ware").

La concentration a été notifiée le 15 juillet 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Royal A-ware est une société néerlandaise active dans l'industrie agroalimentaire. Les activités de Royal A-ware comprennent l'approvisionnement en lait cru, la vente de lait, de yaourt, de fromage, de crème, de beurre, de boissons lactées aromatisées, de lait en poudre et de bases laitières pour les préparations de crème glacée. Royal A-ware offre également des services d'emballage pour le fromage et fournit des services de transport pour le transport de produits agricoles en vrac, de farine, d'aliments pour animaux et de produits alimentaires réfrigérés, entre autres.

Olympia est une société belge active dans l'industrie laitière dont le siège social est situé à Herne, en Belgique. Les activités d'Olympia comprennent l'achat de lait cru, la vente de lait, de crème, de beurre, de boissons lactées aromatisées, de lait concentré, de desserts lactés (tels que le pudding (au chocolat), le riz au lait ou le porridge), de bases lactées pour les préparations de crème glacée et de garnitures lactées (par exemple la crème pâtissière ou la crème de riz à usage professionnel).

Dans sa décision de 8 août 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne donne lieu à aucune objection.

#### **Pour de plus amples informations, veuillez contacter :**

M. Damien Gerard  
Auditeur – général  
Tel : +32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).